MYRIA
Centre fédéral Migration

COMMUNIQUÉ
22 OCTOBRE 2018

Protéger les mineurs, à tout prix

***Mineurs en danger majeur,* Rapport annuel 2018 Traite et trafic des êtres humains**

La situation est préoccupante. Dans le domaine de la détection, de l'accueil et de l'accompagnement des victimes de la traite des êtres humains mineures, la Belgique a des efforts importants à fournir. Un groupe particulièrement vulnérable est celui des Nigérianes mineures d'âge. En tant que Rapporteur national indépendant, Myria analyse la situation et formule diverses recommandations.

Détection difficile des victimes mineures

De l'emprise dans le cadre de l'exploitation sexuelle à l'exploitation économique en passant par la criminalité forcée, les victimes mineures de la traite des êtres humains affichent des profils très divers. La détection de ces mineurs par les acteurs de terrain est problématique : nombre d'entre eux sont insuffisamment au courant des indicateurs de traite des êtres humains. Myria plaide pour l'intensification et la diversification des formations à l'attention des acteurs de première ligne, magistrats, tuteurs, services d'aide à la jeunesse.

Par ailleurs, très peu de victimes mineures de la traite font usage de la procédure spécifique d'octroi de séjour pour victimes de traite, qui tout comme pour les adultes, exige une collaboration avec la justice. L'accueil de ces mineurs n'est en outre pas suffisamment adapté. Il est en effet nécessaire de les accueillir dans des structures sécurisées. Le centre Esperanto constitue à cet égard un exemple de bonne pratique qui devrait être encouragée et consolidée.

Myria plaide également pour la mise en place, par la Cellule interdépartementale de coordination de la politique, d'un groupe d'experts indépendants, chargé de formuler des propositions concrètes en vue de remédier aux problèmes de détection, d'accueil et de séjour de ces victimes mineures.

Réseaux de prostitution nigérians: une seule occasion

Myria se concentre dans son rapport sur un groupe de victimes particulièrement vulnérable: des jeunes filles mineures nigérianes recrutées par des trafiquants dans leur pays d'origine en vue d'exploitation en Europe dans la prostitution en vitrine et en rue. La Belgique constitue un important pays de destination. Selon l'OIM, en 2016, 3.000 jeunes filles nigérianes mineures d'âge sont arrivées dans l'UE via la périlleuse route libyenne. Or, cette même année, en Belgique, seuls 20 mineurs non accompagnés nigérians ont été signalés au service des tutelles. La détection de ces mineurs est ici aussi problématique : les jeunes filles nigérianes sans papiers sont obligées par leur proxénète de se déclarer majeures et sont manipulées par la voie des rituels vaudou. Habituellement, il n'y a qu'une seule occasion de sauver une telle jeune fille lors d'une interception avant qu'elle ne soit déplacée par ses exploiteurs. « Briser » les sorts vaudous est un élément crucial mais requiert une approche qui inspire la confiance de la victime, reposant sur une connaissance approfondie du phénomène. Ici aussi, une sensibilisation approfondie de tous les acteurs de première ligne est nécessaire. Ceux-ci doivent, lors de l'interception d'une victime nigériane, impliquer directement la cellule spécialisée en matière de traite des êtres humains de la police, qui doit bénéficier de davantage de moyens.

Briser le business model des passeurs

Le modèle belge de lutte contre le trafic d'êtres humains, dans lequel l'accent est mis sur la lutte contre les passeurs, non contre les migrants clandestins, est donné en exemple depuis plus de vingt ans. Cette approche repose sur la collecte de preuves (notamment les flagrants délits sur les parkings) et sur une approche humaine des victimes, qui est basée sur la collaboration des victimes de trafic avec la justice dans le cadre du statut de victime aggravé de trafic d'êtres humains. Les déclarations des victimes de trafic constituent parfois la base du démarrage d'un dossier important de trafic. Or, ce modèle risque d'être fragilisé lorsque les moyens limités de la police sont uniquement consacrés à des contrôles de grande ampleur (par exemple dans les transports en commun). De telles actions cadrent alors davantage avec une chasse aux immigrants clandestins, où le maintien de l'ordre et la lutte contre les nuisances sont prépondérants. Une telle approche est par ailleurs de nature à renforcer le sentiment de loyauté des migrants clandestins vis-à-vis de leurs passeurs. Myria plaide pour une approche humaine des victimes du trafic, qui peut apporter une plus-value à l'enquête contre les passeurs. Myria appelle également à davantage de coopération internationale pour assécher les flux financiers des réseaux de passeurs.

Myria est un organisme public indépendant doté de trois missions légales : l'information des pouvoirs publics sur l'ampleur et la nature des flux migratoires, la protection des droits fondamentaux des étrangers et la stimulation de la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains. Il est également la composante indépendante du mécanisme du Rapporteur national sur la traite des êtres humains. Myria a hérité ces compétences en mars 2014 de l'ex-Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.

• PERSONNE DE CONTACT
Tom Kenis •– T +32 (0)2 212 30 62 • tom.kenis@myria.be